JLB/JPD/V/COMITE

Le Président

OBJET : **convocation réunion du Comité syndical.**

à

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 06 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

☞ *Le 13 mai 2025 à 18h00*

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTAISE

Préambule :

- **De 17h00 à 18h00** : intervention de l'Association Bob Luge pour échanger avec les élus.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 08 avril 2025.
- Relevé des décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Tableau des effectifs non permanents du SIGP : création de 5 postes saisonniers durant l'été 2025.

DOMAINE SKIABLE

2. Programmation des ouvertures des remontées mécaniques durant l'été 2025.

TOURISME

3. Adhésion à l'association Territoires d'Evènements Sportifs et désignation des représentants du SIGP auprès de l'association.
4. Convention avec SOLIDEO, pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de la piste de bobsleigh-luge-skeleton de La Plagne, dans le cadre des JOP 2030.

FINANCES

5. Subventions et cotisations aux Clubs et associations pour 2025.
6. Décision modificative n° 1 au budget général 2025 du SIGP.

EAU ET ASSAINISSEMENT

7. Avenant n° 2 à la convention entre le SIGP et ON TOWER France (CELLNEX) pour une antenne relais sur le réservoir du « Le Biolley Haut » à Plagne Aime 2000.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

POUVOIR

Je soussigné(e), ..., donne pouvoir à M ....., membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le *(mention manuscrite)* :

A , le

⇨ BON POUR POUVOIR *(mention manuscrite)* :

Signature

****

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- *AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.*
- *CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.*
- *LA PLAGNE TARENTAISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.*

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇨ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.